

12,000 fr. vous n'êtes encore ni l'un ni l'autre, M. Morel père.

Vous avez parlé de la « phalange associée » des Bruff, des Chesnelong, vous nous forçerez à parler de la phalange des Casot, des Goussier, nous serions seulement portés à mettre l'épithète avant le nom.

Que s'est-il passé ? Morel fils parcourt nombre de cabarets de Tourcoing, dans la soirée du 20 novembre. Il parle à boire... à des domestiques... c'est de la démocratie; c'est même très.

M. Morel, père, dit, qu'il a défendu à son fils d'aller à Tourcoing. Pourquoi donc cela ? On disait donc aller à Tourcoing ce jour-là ? Pourquoi faire ? Ne fallait-il pas y aller. Ah ! c'est que M. Morel père un homme honnête, ne veut pas voir son fils se mêler aux trublions qui vont.

M. Emile Morel est-il donc mineur ? Non ; il a 37 ans. Est-il donc interdit ? Non ; peut-être il est le fils de son père, mais, comme tel, il n'a rien de plus que la question d'une diffamation contre M. Morel père ?

Notre numéro du 12 novembre n'est que la reproduction d'un article de la Gazette de Tourcoing. Elle a vu de près les événements. Nous avons eu pleine confiance en elle.

Personne, à Roubaix et à Tourcoing n'a été trompé sur la personnalité de M. Morel père. Dès le mardi, à Tourcoing, la vérité était connue. Nous avons été d'une entière bonne foi. Il y a eu un industriel, nommé Morel, qui nous a dit : C'est de lui qu'on parle. Voilà ce que nous avons pensé, nous nous sommes trompés, et nous avons reculé notre erreur.

M. Morel en interdit vis-à-vis des conservateurs ; mais il y a dix ans que ce serait fait. Nous savions, et y a longtemps, que des conclusions de politique avancée se tiennent chez lui. Qu'est-ce que cela, vous le savez. M. Morel est un bon pépère de la maison, mais ce qu'il faut, c'est un homme capable de produire une œuvre industrielle d'industriels tourcoingois qui n'ont jamais pensé à quitter Morel. C'est notre condamnation qui nous a fait réfléchir.

Enfin, nous n'avons rien appris à personne par notre article, vous n'avez subi aucun dommage de notre fait. Un acquiescement peut seul mettre fin à cet état de choses, et réparer les années.

Me Cléry réplique. Il sera bref, dit-il. — Il est prêt de s'expliquer sur son premier discours.

L'avocat, ami de Ferry, reproche aux journaux incriminés de n'être pas chrétiens, vous êtes des égarés, dit-il. Eh ! vous lisant on haïrait la religion !

LES REQUISITOIRES

M. Cottignies, substitut, fait remarquer que les deux journaux ont, depuis quelques mois, pris l'habitude d'injurier leurs adversaires. Si vous le permettez, messieurs, je dirai que ces journaux ont, depuis quelques mois, pris l'habitude de se calmer. Enfin qu'on rétablisse l'ordre par une condamnation sévère.

Quant au Procureur, le ministère public se prononce pour une condamnation.

Pour la France Française, il voit également les caractères de la culpabilité dans les articles publiés.

Enfin, il faut, par une application sévère de la loi, mettre fin aux procès de presse qui accumulent sur la tête des honnêtes gens, et qui viennent une véritable entrave à la justice.

Réplique de Me Bayart, où l'avocat répondant à certains reproches de son adversaire l'avertit, à la vérité, du rôle qu'il a joué, mais nous l'avons fait, après les deux plus grandes figures de notre siècle : Chateaubriand et Berryer.

M. Boyer Champaix proteste aussi contre les reproches de violence fait aux journaux conservateurs, et il met sous les yeux du tribunal un article du *Siècle*, où il est dit que la violence se condait et cependant cela n'est pas poursuivi.

M. le président déclare l'acte entendu. Le jugement sera rendu mercredi prochain.

L'audience est levée à six heures et demie.

Pendant tous ces débats, le parquet au grand complet, le Procureur général, le Procureur, assisté à l'audience par M. Cottignies qui soit porter la parole.

— DOUTA. — Voici le résultat des élections pour la Chambre de commerce :

Sont élus : pour six ans, MM. de Baillet-Latour, Cayrol, Farez, Delcroix ; pour deux ans, MM. Maronnet et Gombert.

— BOULOGNE. — Les élections pour le renouvellement partiel du tribunal de commerce ont donné les résultats suivants :

Président : M. Achille Adam, 144 suffrages sur 145 votants ;

Juges : M. Pety-Cazin, 109 voix ; M. Emile Grouy, 108 sur 109 votants ;

Suppléants : M. Frédéric Harrewyn, 94 voix ; M. Durieux-Dewisme, 85, sur 94 votants.

— WIMBRAU-BOIS. — Un incendie a consumé avant-hier matin, un moulin et son outillage appartenant à M. Victor Briche.

A la suite d'une crue, la vaine de la grande rose s'est ouverte, celle-ci a été mise en mouvement et comme les connaissances n'avaient pas été grassées, l'échouement a communiqué le feu au bois attenants.

— LENS. — On annonce l'établissement prochain d'un train express, aller et retour, de Dunkerque à Paris par la ligne des bouillottes du Pas-de-Calais. Cette crue depuis longtemps réclamée, sera des plus utiles. Il serait vivement à désirer qu'on finisse de faire concorder l'arrivée du train de Lille à Valenciennes, le passage de cette dernière gare du nouveau train express sur Paris et réciproquement, qui dans cette nouvelle combinaison, on a l'intention de relier Lille et Paris par Lens, à l'aller et au retour.

AVANT l'ouverture de la section de Calais à Boulogne, les trains de Calais et Dunkerque à Paris passeront par Lens et Arras.

Un sujet des trains, on réclame toujours des plus vivement dans le Pas-de-Calais l'établissement d'un train partant d'Hazebrouck, vers Valenciennes et de Valenciennes vers Hazebrouck, et de Valenciennes vers Arras, pour communiquer avec le train de Valenciennes et de Lille par Arras et Paris. Deux vœux du conseil général du Pas-de-Calais ont été déjà émis pour l'établissement de ce train et on s'occupe de le faire accomplir à la réalisation de cette demande des plus justifiées.

— SAMB. — Par décret du 11 décembre, la commission de M. le ministre de l'Intérieur, prononcée il y a quelques jours par M. le président, vient d'être convertie en révocation.

— SAINT-OMER. — Les élections au tribunal de commerce ont eu lieu dimanche, 19 courant, dans la salle des séances.

Les votes se sont ainsi répartis :

Président, M. Alexandre Dambriocourt 80  
Juges, MM. Jean Evard 108  
M. Boussier 108  
Juges-suppléants, M. Eugène Blanquet 113  
M. M. Derosiaux 92

— WANOURET. — Un jeune homme, Cassin, occupé au nettoyage des cuves de fermentation dans la distillerie de M. Belsieux, est tombé dans une chaudière en ébullition. On s'est empressé de l'en retirer ; mais déjà il était trop tard. Soufflement n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

— ADREVAUX. — La nuit dernière, un incendie a détruit la ferme de M. Vincent Rati, indigne. Les pertes, couvertes en partie par une assurance, s'élevaient à plus de 3,000 francs.

— MARQUAIS. — Une compagnie anonyme est en formation pour l'exploitation du chemin de fer routier à d'Ardes à Marquise. Elle prendra pour titre : Société anonyme des chemins de fer routiers.

Le chemin de fer routier, en partant d'Ardes, dessert les Louches (hameau de l'Assiette), le hameau de d'Ardes, Louches, Sarghem, Alambon, Hermeinghem, Rety, Rinxent et Marquise.

On combiera ainsi la lacune regrettable laissée par le tracé du chemin de fer du Nord qui a négligé de desservir Marquise, et par le chemin de fer d'Arvin qui a oublié Licoques.

Etat-Civil de Roubaix. —

DECLARATIONS DE MARIAGES du 23 décembre. — Eugène Bayart, rue de l'Éclair, et Colette Françoise, Alfred Leperq, rue Watt, cour Thiers, 4. — Orlina Clauwaert, rue de la Pile, cour Ouzbrouck. — Louis Lefebvre, rue de Mons, maison Delanoy, 104. — Théodore Degroote, rue de Dées, maison Desnereur. — Jeanne Cottignies, rue Notre Dame 13. — Hélène Cuyper, rue de la Ginguette, 45. — Hermine Corbeau, rue de Maubange, maison Loridan. — Louis Desoyelle, rue Marquisat, cour Gauthier. 1. — Marie Cléroux, au Basbon, maison Solosse.

Frédéric Debandere, rue de Valenciennes, 40. — Emile Desleroy, rue de la Gaité, 7.

DECLARATIONS DE MARIAGES du 23 décembre. — Marie Vandebesch, 1 an, rue des Longues Haies, cour Les Goussier. — Hélène Casier, 1 an, rue de Dées, 5. — Urbain Hélat, 36 ans, 11 mois, garçon de magasin, Hôtel-Dieu. — Jean Declercq, 27 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Florquin, présenté sans vie, rue de la Baesque, cour Bataille.

MARIAGES du 23. — Victor Catalain, 31 ans, employé de commerce, et Marie Dupouchet, 19 ans, tailleur.

Etat-Civil de Tourcoing

DECLARATIONS DE MARIAGES du 21 décembre. — Antoinette Vandermere, Blanc-Seau. — Alice Verlinde, Croix Rouge. — Albert Dewail, rue Nolle. — Germaine Derwaux, rue des Piets. — Du 22. — Alfred Desfraine, Marlière. — Georges Seino, — Anatole Descaups, rue St-Pierre. —

DECLARATIONS DE MARIAGES du 21 décembre. — Néant.

Du 22. — Pauline Desrousseaux, 17 ans, posts des Piets. — Victor Florin, Marlière. — Jules Chastelmann, 2 ans, Blanc-Seau. — Léonie Vandorpe, 2 mois, Blanc Seau.

Convuls funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille REQUILLART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Mademoiselle Ernestine-Joseph REQUILLART, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1880, dans sa 79<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à l'ÉPITAPHE DE CONVULS, qui sera célébrée le dimanche 26 courant, à 9 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 27, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 8 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 8.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 27 décembre 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Edgard Augustin HONORE, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1879, à l'âge de 15 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

— La crue de la Seine s'accroît dans des proportions inquiétantes. Les eaux atteignent hier soir, au pont Royal 307,5, au pont d'Anvers 291,90 et au pont de Tourneville 298,9.

La plupart des affluents du fleuve grossissent. Les dernières nouvelles parvenues font prévoir une forte augmentation des eaux de la Seine. Si la crue continue, les bateaux-mouches devront interrompre leur service.

Mercredi, à trois heures et demie, le conseil général des ponts et chaussées était réuni en séance au ministère des travaux publics. Tout à coup M. Deslandes, inspecteur général de 1<sup>re</sup> classe, s'est écrié : « Un grand malheur s'est produit autour de moi, mais on a reconnu bientôt que tous les soins étaient devenus inutiles M. Deslandes venait de succomber à la rupture d'un anévrysme.

Mardi est venu devant le 1<sup>er</sup> sénat du tribunal régional de Colmar, faisant fonction de cour de cassation, le pourvoi de M. Tissot, condamné par le conseil de guerre de Strasbourg à trois ans de forteresse. On se rappelle que M. Tissot était accusé d'avoir livré les plans de la forteresse de Thionville.

Le sénat civil présidé par M. Bleibren premier président du tribunal régional, a rejeté le pourvoi de M. Tissot, l'a condamné en outre aux frais de l'instance, mais a ordonné la remise de l'amende obligatoire de 120 marks.

Hier soir au Grand-Hôtel, continuation du grand match de billard entre MM. Vignaux et Slosson.

M. Vignaux, qui avait 1,517 points, était en retard hier de 283 points sur son adversaire ; il en a regagné hier soir 237. Il ne restait donc plus qu'une différence de 46 points que, d'après l'avis général, le champion français rattrapera facilement aujourd'hui, dernier jour du tournoi.

Le grand marqueur des tournois, Louis Siman, annonce les points, et les paris s'engagent hier soir comme au premier jour du tournoi.

M. l'intendant général Guillaud vient d'adresser au *Petit Parisien* et à l'*Illustration* une lettre pour protester contre lui devant la commission d'enquête et reproduites par ces journaux.

On nous annonce que l'honorable intérimaire des affaires étrangères, qui a sollicité et obtenu du ministre de la guerre l'autorisation de se défendre devant la commission.

Que penser de cette commission d'enquête qui instruit contre un accusé sans même l'en prévenir ?

TRIBUNAUX

HUITIÈME CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Affaire Kaulla

Procès intenté par M<sup>lle</sup> Kaulla à l'INTÉRESSANT le PETIT PARISIEN, le MOT D'ORDRE, le JOURNAL D'ÉVÈNEMENT et à M DE WYSTYNE

L'audience est présidée par M. CARTIER. M. Lasserre occupe le siège du ministère public.

Six membres de la commission d'enquête sont placés derrière le tribunal ; ce sont : M. Drumel, secrétaire de la commission ; Droule, Margaine, Fattisier, colonel Tézenas, Pons et M. Philpoteau. Si le demandeur M<sup>lle</sup> Kaulla plaide pour la baronne de Kaulla qui s'est fait représenter par M<sup>lle</sup> Lorlat Jacob, avoué.

Les avocats au banc de la défense sont : M. Lachaud, pour M. Yvan de Kaulla ; M. Rivière, député pour le *Petit Parisien* ; Les autres défenseurs sont M<sup>lle</sup> Napias et Delattre.

M<sup>lle</sup> Cléry, au nom de l'*Évènement* de Valenciennes, a demandé la jonction de la plainte, en ce qui concerne la plainte formée contre le *Journal*. L'affaire est remise à 4 semaines.

M<sup>lle</sup> Kaulla commence sa plaidoirie. « Je ne connais pas, Messieurs, de femme au monde qui aient été plus injuriée, plus insultée que M<sup>lle</sup> Kaulla. Si elle a subi une condamnation, c'est parce que c'est la seule réparation qui soit possible pour Mme de Kaulla. Il nous faut un jugement qui fasse connaître sa véritable situation. »

Parlant des lettres lues par M<sup>lle</sup> Allou au cours du procès Jung-Westyne, M<sup>lle</sup> Kaulla s'exprime ainsi : « M<sup>lle</sup> Allou a parlé d'un jugement de séparation dont M Jung s'est bien gardé de faire connaître le texte. Ainsi, cet avocat, le premier avocat de France à parlé de lettres et de documents qu'il n'avait pas et, par cela, il a entraîné un avocat non moins éloquent, mais impressionné par ce qu'il portait sous ses yeux contre M<sup>lle</sup> Kaulla.

M<sup>lle</sup> Kaulla se plaint de la commission d'enquête de ces lettres ; où les a-t-on prises ? L'ordre du public d'aujourd'hui fait avoir l'autorisation de celui qui les a écrites et de la personne qui les a reçues. Si cette communication a eu lieu, c'est qu'aujourd'hui personne ne sait plus où se le

devoir. » Parlant de M. Jung, il dit que ce sont sur ouvrage sur Bonaparte, il reproche au père de Bonaparte d'avoir sollicité une bourse pour son fils, lui qui se dit démocrate. M. Jung a répondu à Napoléon sa nationalité, et ce qu'il y a de plus à plaindre, il a dédié son ouvrage à M. le président de la Chambre des députés dont personne n'a contesté la nationalité.

M<sup>lle</sup> Allou a parlé de la manière la plus inexacte d'un jugement prononcé en la chambre du conseil. Quand M. Jung a dit que ce jugement, interdit à la mère de voir ses enfants, il a trompé son avocat. C'est une conduite indigne d'un officier français. Parlant de la moralité de M. Jung, M. Jolibois donne lecture d'une lettre série de lettres de ce jeune Jung adressées à sa mère. Elles sont pleines de tendresse pour M<sup>lle</sup> de Kaulla ; il y raconte les relations de son père avec sa maîtresse, cette femme a été classée par le grand-mère du fils Jung, et le père la voit toujours et c'est elle dit-il, qui excite son père à faire une foule de vilaines choses contre sa mère.

Après une suspension de séance la parole est donnée à Me Lachaud défenseur de M. de Wostyne.

Le grand avocat a mis littéralement en pièces la cause de Mme de Kaulla. Sa plaidoirie est un chef-d'œuvre de sous-entendus et de fipées :

Messieurs, dit-il, ce procès s'appelle la réhabilitation de Mme de Kaulla (Hilarité).

Mon cher contradicteur, vous avez plaidé pour elle avec un grand courage. Je doute que vous ayez voulu en faire un autre et devant l'opinion.

Quant à moi, je défends M. de Wostyne, qui a été un jour le maître de faire une mauvaise rencontre et qui a été condamné ce que moi de prison pour avoir raconté ce que le général Ney lui avait dit. *patiemment* — Les juges ont été saisis par l'opinion publique. Le procès a pris un développement terrible. Ou a lu au cours des débats deux lettres du général de division, ces lettres m'ont étonnées et je le trouve encore sans excuse. (Mouvement.)

Le presse, qui est la sauvegarde de notre société, qu'elle fasse entendre la lumière, s'est emparée de ces deux lettres et les a commentées. Je n'ai pas à suivre les journaux sur le terrain politique. J'ai voulu faire de la politique, mais j'ai voulu de moi, et aujourd'hui j'en suis ravi (Hilarité).

Mais je défends mon client et je m'en tiens à ce que moi-même j'ai fait. Je n'ai pas à suivre les journaux sur le terrain politique. J'ai voulu faire de la politique, mais j'ai voulu de moi, et aujourd'hui j'en suis ravi (Hilarité).

Mais je défends mon client et je m'en tiens à ce que moi-même j'ai fait. Je n'ai pas à suivre les journaux sur le terrain politique. J'ai voulu faire de la politique, mais j'ai voulu de moi, et aujourd'hui j'en suis ravi (Hilarité).

INONDATION EN ANGLETERRE

Manchester, 23 décembre.

La rivière l'Irwell déborde. La moitié du bas de Broughton est submergée. L'eau pénètre dans les maisons et s'élève de huit à dix pieds de hauteur.

Les dommages causés par l'inondation sont immenses.

Toutes les fabriques riveraines sont inondées.

Des inondations nous sont aussi signalées dans d'autres parties des comtés et du centre.

TEMPÊTE EN FRANCE

New-York, 23 décembre.

L'*Hérauld* annonce qu'une tempête, suivie de neige et de verglas éclatera en France du 25 au 27 courant.

NOUVELLES DU SOIR

L'AMBASSADEUR FRANÇAIS PRÈS LE VATICAN

Le départ de M. Desprez, tout à tour annoncé puis démenti, est aujourd'hui officiellement fixé.

A moins d'un contre-ordre que rien ne nous a permis, notre ambassadeur près le Vatican se rendra à son poste le 15 janvier prochain.

M. Fournier de Bacourt, deuxième secrétaire, qui dirige depuis plus de trois mois déjà l'ambassade française, sera très prochainement appelé au grade de secrétaire de première classe.

PETITE BOURSE DU 22 DECEMBRE

5/0/0 119,32, 33, 27, 28. — Italien 88,15-10 — Turc 12,45, 42. — Extérieure 21 3/4, 25,32. — Egypte 31 7/8, 35,32. — Banque ottomane 551 25. — Hongrois 99 7/8, 9/16, 5/8. — Fonds algériens 47,50. — Panama 495. — Lombard 212,50, 213,75.

Ferme.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

L'ARBITRAGE EUROPÉEN

Berlin, 23 décembre.

Une dépêche de Paris de la *National Zeitung* annonce que lord Lyons a remis ce matin à M. Bartholomew Saint-Hilaire l'adhésion du cabinet britannique au projet d'arbitrage européen.

Londres, 24 décembre, à 1 h. 28 soir.

Le cabinet anglais ayant adhéré en principe, au projet d'arbitrage européen suggéré par la France, on considère comme assez probable la conclusion de toutes les puissances. Cependant aucune proposition formelle ne sera faite aux puissances avant que la Turquie et la Grèce n'aient fait appel à l'arbitrage, et promis d'accepter ses décisions.

MORT D'UNE ROMANCIÈRE ANGLAISE

Londres, 23 décembre.

La célèbre romancière, Mme Cross, connue sous le nom de Georges Eliot, est morte la nuit dernière, à l'âge de 68 ans.

L'AGITATION IRLANDAISE

Londres, 23 décembre.

Une dépêche, adressée de Dublin au *Globe*, annonce que les officiers de la douane irlandaise ont saisi, hier, un navire appelé le *Juno*, dans le fleuve Clare, près de l'embouchure du Shannon.

Le *Juno* avait à bord une cargaison d'armes américaines.

Un détachement de troupes a pris possession du navire.

DEFAITE DES ANGLAIS

Londres, 23 décembre.

Une dépêche reçue aujourd'hui apporte le bruit que les Boers auraient battu les Anglais dans le district d'Ashton-sous-Lyne. Les ouvriers demandent une augmentation de 12 1/2 pour cent sur les salaires.

INSURRECTION CHEZ LES BOERS

Londres, 23 décembre, matin.

Le ministre des colonies a reçu une dépêche du gouverneur de Natal, datée de Pietermaritzburg, le 23 décembre.

Cette dépêche dit que le rapport de M. Lanyon, administrateur du Tiana-waal, confirme les nouvelles antérieures, M. Lanyon ayant le nombre de Boers insurgés à environ 4,000, mais il croit qu'il ne peut se tenir sur ses positions.

Les Boers ont lancé une proclamation au nom du gouvernement de la République et du Volk-rand. Cette proclamation est adressée à M. Lanyon ; elle exprime avec le respect pour la reine et le pavillon britannique, le désir d'éviter la guerre. Toutefois les Boers déclarent qu'ils ne consentiront à reconnaître l'indépendance et demandent à M. Lanyon de leur rendre le droit de s'administrer eux-mêmes.

M. Lanyon a publié une proclamation promettant le pardon à tous ceux qui quittent immédiatement le camp des insurgés.

Le bruit court que les Boers ayant attaqué le camp de Potchefstroom ont été repoussés avec pertes.

L'APPEL DE M. TISSOT

Strasbourg, 23 décembre.

La Cour suprême de Colmar a rejeté, avant-hier, l'appel de M. Tissot.

A ce propos, la *Gazette d'Alsace-Lorraine* répond aux journaux français qui ont attaqué la condamnation de M. Tissot comme atteignant un citoyen français et comme contraire aux lois.

Le délit, dit la *Gazette*, établi par un ensemble de preuves, a été commis sur le territoire de l'empire allemand. M. Tissot est donc passible en Allemagne malgré sa nationalité, les lois pénales allemandes s'appliquent à tout délit commis sur le territoire allemand, même quand le coupable n'est pas français.

Mais comme il pouvait être dans le doute sur sa nationalité, ayant été nommé officier dans l'armée territoriale française, le tribunal lui a accordé des circonstances atténuantes et la condamné à 3 ans de détention dans une enceinte fortifiée au lieu de 15 ans de travaux forcés. Il a donc traité comme s'il était un étranger.

Dans la séance d'hier de la commission d'Alsace-Lorraine, est venue la pétition demandant que la langue française soit rétablie dans les écoles primaires. Le gouvernement a déclaré qu'il ne se départirait pas de l'attitude qu'il a observée jusqu'ici dans cette question.

NOUVELLES DU MATIN

MORT D'UN DÉPUTÉ

Paris, 23 décembre, à 4 h. 50 soir.

M. Lesguillou, député de Loir-et-Cher est mort aujourd'hui.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION DE NANCY

Nancy, 23 décembre 6 h. 10 s.

La Chambre des mises en accusation de Nancy a confirmé, aujourd'hui, l'ordonnance d'inculpation rendue par le juge d'instruction, sur la plainte au criminel portée par les Congréganistes contre le Préfet.

ALLOCATION DU PAPE

Rome, 23 décembre, 8 h. 20 s.

Le Pape en recevant les souhaits de cardinaux, a exprimé la tristesse qu'il éprouve sur la situation du Saint-Siège.

Il a rappelé les injures de la presse ita-

lienne et a protesté contre le défaut de l'indépendance du chef de l'Eglise et la spoliation violente des états pontificaux par des lois hostiles aux œuvres pieuses et les tentatives d'un démembrement de l'Etat pontifical à Napoléon sa nationalité, et ce qu'il y a de plus à plaindre, il a dédié son ouvrage à M. le président de la Chambre des députés dont personne n'a contesté la nationalité.

M<sup>lle</sup> Allou a parlé de la manière la plus inexacte d'un jugement prononcé en la chambre du conseil. Quand M. Jung a dit que ce jugement, interdit à la mère de voir ses enfants, il a trompé son avocat. C'est une conduite indigne d'un officier français. Parlant de la moralité de M. Jung, M. Jolibois donne lecture d'une lettre série de lettres de ce jeune Jung adressées à sa mère. Elles sont pleines de tendresse pour M<sup>lle</sup> de Kaulla ; il y raconte les relations de son père avec sa maîtresse, cette femme a été classée par le grand-mère du fils Jung, et le père la voit toujours et c'est elle dit-il, qui excite son père à faire une foule de vilaines choses contre sa mère.

Après une suspension de séance la parole est donnée à Me Lachaud défenseur de M. de Wostyne.

Le grand avocat a mis littéralement en pièces la cause de Mme de Kaulla. Sa plaidoirie est un chef-d'œuvre de sous-entendus et de fipées :

Messieurs, dit-il, ce procès s'appelle la réhabilitation de Mme de Kaulla (Hilarité).

Mon cher contradicteur, vous avez plaidé pour elle avec un grand courage. Je doute que vous ayez voulu en faire un autre et devant l'opinion.

Quant à moi, je défends M. de Wostyne, qui a été un jour le maître de faire une mauvaise rencontre et qui a été condamné ce que moi de prison pour avoir raconté ce que le général Ney lui avait dit. *patiemment* — Les juges ont été saisis par l'opinion publique. Le procès a pris un développement terrible. Ou a lu au cours des débats deux lettres du général de division, ces lettres m'ont étonnées et je le trouve encore sans excuse. (Mouvement.)

Le presse, qui est la sauvegarde de notre société, qu'elle fasse entendre la lumière, s'est emparée de ces deux lettres et les a commentées. Je n'ai pas à suivre les journaux sur le terrain politique. J'ai voulu faire de la politique, mais j'ai voulu de moi, et aujourd'hui j'en suis ravi (Hilarité).

Mais je défends mon client et je m'en tiens à ce que moi-même j'ai fait. Je n'ai pas à suivre les journaux sur le terrain politique. J'ai voulu faire de la politique, mais j'ai voulu de moi, et aujourd'hui j'en suis ravi (Hilarité).

UNE AGENCE ECCLESIASTIQUE A BRUXELLES

Rome, 23 décembre.

On assure que le Vatican a pris hier la résolution d'établir à Bruxelles, au lieu d'une nonciature, une agence ecclésiastique, afin que les évêques puissent expédier leurs affaires avec le Vatican par l'intermédiaire de cette agence.

Mgr Jacobini, ayant pris connaissance de la situation de l'Eglise au Brésil, a rédigé un mémoire qui sera envoyé à Rio-de-Janeiro, et qui portera au gouvernement des propositions conciliantes, tendant à régler les différends du gouvernement brésilien avec le Pape.

Le Vatican a dernièrement recommandé aux évêques d'Irlande de faire tous leurs efforts en vue de la pacification du pays.

DERNIÈRE HEURE

RÉUNION DES TISSEURS

DU RHONE DE LA SAVOIE ET DE L'ÉCÈRE

Voiron, 24 décembre, 1 h. 50 s.

Les tisseurs des départements du Rhône, de la Savoie et de l'Écère se sont réunis hier à Voiron (Isère).

La réunion a décidé, à l'unanimité, que des démarches seraient faites dans le plus bref délai, auprès de M. Tirard, ministre de l'Agriculture et du Commerce ; de M. le Préfet de l'Isère, des sénateurs et députés de Chambres de commerce et des Chambres consultatives, afin de protester contre le projet présenté par M. Nadaud, au nom de la liberté et des saines doctrines économiques contre l'établissement d'un droit sur les soies étrangères entrant en France, qui condamnerait au chômage les trois quarts de la population industrielle de la région et contre les droits sur les fils de coton simples retors.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 24 décembre

Présidence de M. LÉON SAY

La séance s'ouvre à 2 heures.

LE BUDGET DES RECETTES

Le Sénat continue la discussion du budget des recettes pour l'exercice 1881.

Sur l'article 3, M. Gombert s'attache à démontrer que cet article ne peut pas être accepté par le Sénat tel qu'il est établi, parce que la loi nouvelle change le mode de perception des impôts sur les produits des bénéfices annuels attribués à des actions. Il demande le renvoi de l'article à la commission. (Approbation à droite).

M. Roger Marvaux donne quelques explications qui sont peu précises.

M. Lucien Brun demande si oui ou non, les sociétés d'assurance sur la vie et la charité seront frappées d'un impôt.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 24 décembre

Présidence de M. GAMBETTA

BRUTS DE COULIRS

M. Brisson, dans la réunion tenue hier par l'Union républicaine, a déclaré, qu'occupé depuis trois ans les fonctions de vice-président de la Chambre des députés, il renoncera à poser de nouveau sa candidature, lors de la réorganisation du bureau qui aura lieu en janvier.

On assure que dans le prochain conseil des ministres, M. Constans soumettra à l'approbation de M. le Président de la République et de ses collègues, la liste des nouveaux membres dont la nomination est destinée à réorganiser le conseil supérieur des prisons.

La séance s'ouvre à 2 heures.

SITUATION ÉLECTORALE DES AMNISTÉS

M. Talandier pose une question à M. Cazot sur la situation électorale des amnistiés. Quelques uns sont conseillers municipaux. A d'autres, on a opposé une fin de non-recevoir, notamment à MM. Humbert et Trinquet.

Bulletin du Commerce

LAINES

Le Havre, 24 décembre, 5 h.

Le marché est calme. On a vendu 32 b. Buenos-Ayres suint à des prix très secrets.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 24 déc., 11 h. 45 mat.

Ventes 200 b. Méditerranée, compris une certaine quantité, ceux des livrables sont inchangés.

Le Havre, 24 décembre.

Ventes 367 b. de 64 b. Amérique disponibles, 26 b. à livrer et 67 b. diverses disponibles. Le marché est calme et les disponibles inchangés. Le Louisiana est tenu à 83,50. Géorgie de 81 à 82. Les livrables sont calmes. Arrivés suint tenus à 81.

Liverpool, 24 décembre.

New-York, 24 décembre.

Prix du Middling upland 11 1/16. On note le terme : décembre, 11,50 ; janvier, 11,55 ; février, 12,00 ; mars, 12,23 ; avril, 12,36 ; mai, 12,49 ; juin, 12,60 ; juillet, 12,69.

Les prix sont soutenus.

Ventes 55,000 b.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre.

Voici les prix du terme : décembre, 11,46 ; janvier, 11,51 ; février, 11,73 ; mars, 11,86 ; avril, 11,97 ; mai, 12,08.

Recettes dans les ports de l'Atlant. 16,000 b. dans ceux du Golfe 16,000 b.

Expéditions vers l'Amérique, 15,000 b. vers le Continent 5,000 b.

New-York, 24 décembre.

Change sur Londres, 4,79 7/8 ; change sur Paris, 165 1/2 ; (la livre) 42 3/4, 43 1/2. Café good goods, (la livre), 13 3/4, 14 1/2. Soutenu.

Cours officiels du coton disponible :

Upland	l. m.	g. m.
6 7/16	6 11/16	7 15/16
6 7/16	6 11/16	7 13/16
6 1/4	6 9/16	6 13/16
6 1/4	6 9/16	7 1/8

m. p. fair, o. p.

Pernam	Macedo	Maragnan
6 3/4	1 1/8 1/2	6 1/2
6 1/2	1 1/8 1/2	6 1/2

fair, o. d.

Egypte br.	Do. blanc	m. cl. fair.
7 3/8	7 3/4	good
7 1/2	7 3/4	6 1/16
8 1/2	8 1/2	8 1/16
8 1/2	8 1/2	8 1/16
8 1/2	8 1/2	8 1/16
8 1/2	8 1/2	8 1/16

MARCHÉ LINIER DE LILLE

Le 23 décembre 1880

LINS DE PAYS. — Un assez bon courant d'affaires pour cette époque de l'année, les prix se maintiennent.

LINS DE RUSSIE. — Il est principalement traité peu d'affaires cette semaine, les prix sont légèrement en faveur des acheteurs.

FILA. — Il s'est traité des affaires assez nombreuses et importantes, mais les prix sont toujours très discutés et on ne peut les mettre à la partie des cours de la matière brute.

ROUPES DE PEIGNAGE. — Pas de changement sur la semaine dernière, les affaires sont restées calmes, comme d'habitude généralement à la fin de l'année. Les étoupes jaunes sont toujours les plus recherchées à prix fermes.

VILS DE JUZE. — La production d'école sans activité, on se plaint toujours des prix, on espère que la fermière qui se produit à Dundergo égarera bientôt notre marché.

TOILES. — Les acheteurs viennent un peu plus nombreux sur nos marchés, mais les transactions sont encore assez restreintes.

Port de Dunkerque. — Importations et exportations des matières textiles du 14 au 20 décembre 1880.

Importations. — Lin 1,003,801 kil. — Jute 293,954 kil. — Chanvre 25,550 kil. — Etoupe 22,883 kil. — Fils de lin 400,000 kil. — Fils de jute 600,000 kil. — Toiles de lin 60,000 kil. — Toiles de jute 20,000 kil.

Exportations. — Lin 900,000 kil. — Jute 60,000 kil. — Chanvre 60,000 kil. — Etoupe 3,300 kil. — Fils de lin 60,000 kil. — Fils de jute 100,000 kil. — Toiles de lin 2,000 kil. — Toiles de jute 450 kil.

MARCHÉS BELGES

Bien approvisionnés, la balance qui s'était manifestée depuis quelque temps pour les sortes communes est arrêtée.

(Journal-Circulaire)

THEATRE DE ROUBAIX

Situé rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Samedi 25 décembre 1880, spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. — Deux dames ne paieront qu'un sou.

Mariée de la Femme du Peuple, drame en six actes, par M. Denney.

La Mariée du Mardi Gras, grande (vie-vauville en 3 actes) par M. L. Thibaut.

Ordre du spectacle : — 1<sup>o</sup> Marie-Jeanne. — 2<sup>o</sup> La Mariée du Mardi-Gras. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

Prix des places ordinaire. — Les jours du spectacle on peut se procurer des cartes au bureau à partir de 3 heures.

Dimanche 26 décembre. Spectacle offert aux dames, une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'un sou.

Les deux Orphelins, pièce en 3 actes, à grand spectacle par MM. D'Ennery et Cormon.

L'histoire d'un Sou, vaudeville en un acte.

Ordre du spectacle : — 1. Les deux Orphelins. 2. L'histoire d'un sou. — Bureaux à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2.

GRAND THEATRE DE LILLE

Spectacle du 25 décembre

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT, opéra-comique en trois actes, de MM. Paul Féry et Jules Feval, musique de Louis Varney.

LES FEMMES QUI PLEURENT, comédie en 1 acte, de MM. Sireudant et L. Thibaut.

EDGAR ET SA BONNE, comédie en 1 acte, de MM. Labiche et Marc Michel.

Ordre du spectacle : 1<sup>o</sup> Edgar ; 2<sup>o</sup> Les Mousquetaires ; 3<sup>o</sup> Les Femmes.

Rideau à 6 h. 1/2 précises.

Spectacle du 26 décembre

Faust, opéra en 5 actes. — Le supplice d'une Femme, comédie en 3 actes.

Spécialité de Fouritures

Mme Vve Pierre BONNAVE

Rue du Vieil-Abreuvoir, 54

ROUBAIX

CESSATION DE COMMERCE

Vente à TRÈS GRANDE BARRÉE de manehons, boas, cravates, cols, poches et bas de manehons, fourrures en bandes pour garnitures en skings, castors des Indes, etc. jusqu'au 31 décembre 1880.

Pour les vêtements confectionnés et sur mesure, s'adresser : Maison THIERY AINE et Cie, 26 et 28, Place du Théâtre, 1, 3 et 5, rue des Sept-Sauts, à Lille. Assortiments considérables. Vêtements soignés et garantis de qualité, vendus 30 0/0 meilleur marché que partout ailleurs. 23104

AVIS IMPORTANT

50 Médicins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritation de poitrine et